

REPUBLICQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2023.05.21 Du 12 juin 2023</b>
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 6 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Organisation de stages d'apprentissage de la natation	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,  Vu l'avis favorable de la Commission Animation – Culture – Sport réunie le 31 mai 2023,	
En exercice : 35 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34	Considérant la campagne nationale du « Savoir nager », ayant pour objet de limiter autant que possible les risques d'accident de noyade,	
Pour : 32 Abstentions : 2	Considérant que cette offre répond également à une demande des administrés ne sachant pas nager,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE  <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Considérant l'organisation mise en œuvre pour ces séances d'apprentissage, concernant les enfants âgés de 6 à 10 ans,  Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Pour : 32 Abstentions : 2 M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD.  DECIDE :  D'approuver l'organisation de stages d'apprentissage de la natation pendant les vacances scolaires, hors jours fériés à destination d'enfants âgés de 6 à 10 ans,  D'appliquer les tarifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La semaine de 5 jours (5 x 1h) : 40€ pour les cellois et 50€ pour les non-cellois</li> <li>○ La semaine de 4 jours (4 x 1h) : 32€ pour les cellois et 40€ pour les non-cellois</li> </ul>	
Absent excusé : Stéphane MICHEL Absents ayant donné pouvoir : Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="526 1366 941 1646" style="border: 1px solid black; padding: 5px;">                     Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 15/06/23 et de sa publication le 15/06/23                      R. Le Maire                      Par déléguation                        Aude BELLOIR                      Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens                 </div> <div data-bbox="1069 1366 1468 1545" style="text-align: right;">                     Pour extrait conforme au registre                      Le Maire,                        Olivier DELAPORTE                      Vice-Président de Versailles Grand Parc                 </div> </div> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier BLANCHARD	
--	--